

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2020-2021



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

Journal Foot N°8 - Publié le 30/09/2020



District Drôme Ardèche de Football

Commission de surveillance des opérations électorales



PROCÈS-VERBAL N°02

REUNION DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR :

- Validation de la liste pour la mandature 2020/2024

Présents :

Présidence : Alain VUILLAUME

Membres : Marie-Louise MICHEL – Louis LOPEZ – René ARTES

Excusés : Jean-Paul BROSSETTE – Marie-Claire THOMAS GRAILLAT – Jean CALVAT

La commission réunie ce jour, prend note de la réception, dans les délais impartis, d'une liste (1) candidate à l'élection du comité de direction pour la mandature 2020/2024, à savoir :

- Une liste conduite par M. Jean-François VALLET.

La commission dans un premier temps vérifie l'ensemble des pièces* accompagnant la déclaration de candidature et les juge conforme à la demande formulée sur le site internet du district.

*Rappel des pièces à fournir :

- Lettre de candidature rédigée et signée par le candidat tête de liste.
- Tableau de la liste comportant le nom – prénom – signature de chaque candidat en précisant les représentants des catégories obligatoires (arbitre, éducateur, licenciée, médecin).
- Attestation rédigée et signée par le candidat tête de liste confirmant que l'ensemble des candidats inscrits sur la liste respectent les conditions générales et particulières d'éligibilités.
- Attestation rédigée et signée par le candidat tête de liste confirmant la tenue d'une rencontre de concertation avec l'AEF26/07, et l'UNAF 26/07.

La commission après étude de la composition de la liste et conformément aux critères d'éligibilités fixés par les statuts du District Drôme-Ardèche de Football déclare :

- La liste conduite par Jean-François VALLET recevable.

En outre, la commission valide les 21 candidats postulant pour représenter le District Drôme-Ardèche de Football à l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football (11 postes à pourvoir):

- Mme LAULAGNET Roselyne
- Mme PELIN Nathalie
- Mme REBOULLET Mathilde
- M. ARNAUD Roland
- M. AUBERT Philippe
- M. BETTON Bernard
- M. BRESSON Claude
- M. BRUYAT Pascal
- M. COURTHIAL Bruno
- M. D'AGOSTINO Dominique
- M. DELORME Bernard
- M. DJEDOU Djamel

- M. FAURIE Pierre
- M. GIRON Patrick
- M. Laurent JULIEN
- M. MILHAN Eric
- M. MONTALBANO Stéphan
- M. PEALAT Philippe
- M. PION Jean-Marie
- M. VILLAND Jean-François
- M. ZAVADA Richard

Pour le Président empêché,

**Le Vice-Président
Alain VUILLAUME**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Vuillaume', written in a cursive style.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 08

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

LA C.D.A. vous rappelle de bien appliquer les consignes données lors des Assemblées Générales :

PLUS DE SERRAGE DE MAINS NI EMBRASSADES

Après vérification des licences :

- 1°) Faire rentrer, sur une moitié de terrain, l'équipe visiteuse.
- 2°) Faire rentrer, sur l'autre moitié de terrain, l'équipe locale.
- 3°) Rentrer au rond central et appeler les deux capitaines pour effectuer le Pile ou Face de suite.
- 4°) Commencer la rencontre sans le serrage de mains aux coachs.

Ceci est valable pour toutes les rencontres de Drôme-Ardèche.

Nous comptons sur votre sérieux.

ARBITRES EN RESERVE DU WEEK-END DU 10 & 11/10/2020

- D2 : DE JESUS SOUSA José
- D3 : BOURDEUX Clément

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 03 & 04/10/2020

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) ARBITRAGE.

Merci de contacter uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. qui reste évidemment au service des arbitres.

RATTRAPAGES TEST TAISA

LA C.D.A. vous informe que trois séances de rattrapages du Test TAISA sont prévues les :

- Jeudi 08 Octobre 2020 et non le Lundi 05 Octobre 2020 à Châteauneuf sur Isère à 18h45.
- Samedi 07 Novembre 2020
- Vendredi 05 Février 2021

Les lieux et horaires restent à déterminer.

COUPES X. BOUVIER & R. GIRAUD (PROLONGATIONS) - SAISON 2020/2021 -

La C.D.A. vous rappelle qu'uniquement, les deux coupes Seniors de Drôme- Ardèche comportent, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, des prolongations.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2020/2021 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

OCTOBRE 2020

- Jeudi 8 octobre :

Séance de rattrapage du test TAISA (soirée)

- Samedi 24 octobre :

Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

NOVEMBRE 2020

- Samedi 7 novembre :

Séance de rattrapage du test TAISA (après-midi)

- Samedi 7 novembre :

Formation continue des arbitres classés D4 et D5

DECEMBRE 2020

- Samedi 5 décembre :

Formation continue des arbitres classés D3

FEVRIER 2021

- Samedi 6 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (après-midi)

- Samedi 6 février :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

- Samedi 27 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MARS 2021

- Samedi 13 mars :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MAI 2021

- Vendredi 28 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Comme annoncée lors des Assemblées Générales, les Rapports Disciplinaires peuvent être effectués par deux moyens, **et toujours dans un délai de 48 heures.**

— Soit comme d'habitude avec le fichier Rapport Circonstanciel et l'envoyer à la boîte mail de la Commission de Discipline.

— Soit en remplissant le fichier qui est mis à votre disposition, via votre espace personnel MyFFF., et qui sera envoyé directement au District.

La C.D.A. vous recommande d'effectuer le deuxième moyen (votre espace personnel), car à partir de la saison prochaine, il n'y aura que ce procédé.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que vos indisponibilités doivent être déposées 15 jours avant.

Attention ! A partir de cette saison, il n'y aura aucun passe-droit et le règlement intérieur sera appliqué en cas de non respect du délai.

INFORMATION BOÎTE MAIL

ATTENTION.....Lorsque vous effectuez un courriel, à la Commission des Arbitres, veuillez **obligatoirement** mentionner votre Nom et Prénom et éventuellement votre n° de licence, afin de pouvoir vous identifier et gagner du temps.

Merci de votre compréhension.

ASSEMBLEE GENERALE DES OBSERVATEURS ET TUTEURS

Suite à l'annulation de l'A.G. des Observateurs et Tuteurs du 18 Septembre dernier pour cause de COVID-19, celle-ci est reprogrammée le vendredi 02 Octobre prochain.

FORMATION ELITE

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue (nouvelle version) est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Toutes les candidatures seront étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues :

- ANDRE Mylan (arbitre central - JAD)
- CHEVAL ALBERT Fanny (arbitre central - Seniors)
- DE JESUS SOUSA José (arbitre central - Seniors)
- DUPONT Yanis (arbitre central - JAD)
- JOLIVALT Clément (arbitre central -Seniors)
- KEBIBECHE Yanis (arbitre central - JAD)
- EL HADDIOUI Jalal (arbitre-assistant - Seniors)
- PARTAMIAN Rémi (arbitre-assistant - seniors)
- ROZEL Evann (arbitre central - JAD)
- ZERGUIT Mohamed (arbitre central - seniors)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu le **vendredi 9 octobre 2020** à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

COURRIERS DES ARBITRES

- SABOUR Azeddine : Courriel sur son Indisponibilité jusqu'à la fin de l'année 2020, lu et noté.
- HATTACH Imad : Courriel informant des modifications sur la feuille de match de sa rencontre du 27/09/2020, lu et noté.
- DUPUIS Marc : Courriel informant l'évacuation d'un joueur par les pompiers lors de sa rencontre du 27/09/2020, lu et noté.
- VALLOS Romain : Courriel informant de sa rencontre d'U18 D3 non jouée du 27/09/2020, lu et noté.

- GALOYAN Youri : Rapport Disciplinaire de sa rencontre de D4 du 27/09/2020, lu et noté.
Attention les rapports Disciplinaires doivent être envoyés à la Commission de Discipline.
- CARROUGE Ronald : Courriel informant l'absence de l'Éducateur de sa rencontre de U18 D2 du 27/09/2020, lu et noté.
- EL MARRAHI Saïd : Courriel informant de la modification sur la feuille de match de sa rencontre du 27/09/2020, lu et noté.
- CALATAUD Renault : Rapport Circonstancié de sa rencontre de D3 du 27/09/2020, lu et noté.
- GARNIER Vivien : Courriel sur sa rencontre de D3 du 27/09/2020, lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- U.S. VALS LES BAINS : Demande d'arbitre en Seniors D5 du 11/10/2020, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- IN.C.F. B.B.R.M. : Demande d'arbitres pour son équipe Seniors D5 pour tous ses matchs à l'extérieur, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- U.S. VALS LES BAINS : Demande d'arbitre en Seniors D5 du 03/10/2020, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- A.S.L. GENISSIEUX : Arrêté Municipal, lu et noté.
- U.S. VALLEE JABRON : Courriel informant de la rencontre de U18 D3 non jouée du 27/09/2020, lu et noté.
- S.C. MELAS LE TEIL : Courriel informant du changement d'horaire de la rencontre de Seniors D5 du 04/10/2020, lu et noté.
- U.S. ST GERVAIS SUR ROUBION : Courriel sur la belle prestation de l'arbitre en Seniors D3 du 26/09/2020, lu et noté. Merci, transmis à l'intéressé.
- F.C. LE COLOMBIER ST BARTHELEMY : Courriel sur les belles prestations des arbitres du 27 /09/2020, lu et noté. Merci, transmis aux intéressés.

REMERCIEMENTS

La C.D.A. tient à remercier les clubs de TOURNON et d'EYRIEUX EMBROYE pour leur accueil et le prêt de leurs installations pour nos Assemblées Générales des Arbitres et le Test TAISA.

LE FOOTBALL ET SES REGLES - EDITION 2021 -

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2021 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Commission Statut de l'Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N° 4 Réunion du 24 septembre 2020

Président : M. Eric MILHAN.

Membres : MM. Gérard FANTIN, Nicolas BRUNEL, Gérald GALES, Marc DUPUIS, Philippe GIRODON, Patrick GIRON, François MICHELAS.

Prenant en considération les dispositions arrêtées à l'AG de la LAuRAFOOT à LYON le 29 juin 2019, la Commission dresse un état de la situation des clubs Départementaux à l'égard des obligations imposées au Statut de l'Arbitrage et au Statut Aggravé. Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 1^{er} septembre 2020 en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et le Statut Aggravé. Ils ont jusqu'au 31 janvier 2021 pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats. Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAIS (après le 31 août 2020) ne couvrent pas leur club pour la saison 2020/2021 (cf. Articles 26 et 48 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

N° des Clubs	Noms des Clubs	Niveau de la Compétition le plus élevé	Infraction au 31/08/2020 (manque)
551620	ENT. S. LE LARIS MONTCHENU	D4	1 Arbitre
551087	VALLIS AUREA FOOT	D3 et U18 D1	1 Arbitre
550632	U. S. DU VAL D'AY	U18 D1	1 Arbitre Jeune
532822	C. OM. CHATEAUNEVOIS	U 18 D1	1 Arbitre Jeune
551476	F. C. RHONE VALLEES	U18 D1	1 Arbitre Jeune
528941	F. C. MONTELIMAR	U15 D1	1 Arbitre Jeune
504370	O. CENTRE CARDECHE	D1	1 Arbitre Sénior
581869	U. S. PORTES HAUTES CEVENNES	D1	1 Arbitre Sénior
552755	VALENCE F. C.	D1	1 Arbitre Sénior
536261	A.S. CORNAS	D2	1 Arbitre Sénior
541513	ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER	D2	1 Arbitre Sénior
521003	A. S. VALENSOLLES	D2	1 Arbitre Sénior
552388	F. C. AUBENAS	D3	1 Arbitre
504307	S.C. BOURGUESSAN	D3	1 Arbitre
546999	F. C. HAUTERIVE U.S. GRAND SERRE	D3	1 Arbitre
518181	U. S. DE PONT LA ROCHE	D3	1 Arbitre

N° des Clubs	Noms des Clubs	Niveau de la Compétition le plus élevé	Infraction au 31/08/2020 (manque)
504437	R. C. TOURNON TAIN	D3	1 Arbitre
553425	O. S. VALLEE DE L'OUVEZE	D4	1 Arbitre
532631	F. C. ORGNAC L'AVEN	D4	1 Arbitre
518770	U. S. PEYRINOISE	D4	1 Arbitre
563906	F. C. RIGUEGUDIEN	D4	1 Arbitre
544713	S. C. ROMANS	D4	1 Arbitre
538001	R. C. SAVASSON	D4	1 Arbitre
525330	ST ANTOINE	D4	1 Arbitre
530928	A. ST BARTHELEMY LE PIN GROZON	D4	1 Arbitre
528652	E. S. ST JEURE D'AY	D4	1 Arbitre
548044	O. ST MONTAN	D4	1 Arbitre
544907	F. C. VALLON PONT D'ARC	D4	1 Arbitre
549007	ENT. S. TREFLE F.	D4	1 Arbitre

La commission précise :

En sénior obligation d'avoir :

Pour un club évoluant en D1 = 2 arbitres majeur (+de 23 ans).

Pour un club évoluant en D2 = 1 arbitre majeur (+de 23 ans).

Pour un club évoluant en D3 ou D4 = 1 arbitre (quel que soit son âge).

Pour un club évoluant en D5 = pas d'obligation d'avoir un arbitre (dernière division du District).

En jeune obligation d'avoir :

Pour un club évoluant en D1 = 1 jeune arbitre (+ de 13 ans à 21 ans).

Pour un club évoluant en D2, D3, D4 = pas d'obligation d'avoir un arbitre jeune.

Les dates importantes pour que les clubs soient en règle avec le Statut de l'Arbitrage.

31 août date limite de demande de licence arbitre sur Footclub.

31 janvier date limite de demande de licence pour un **nouvel** arbitre sur Footclub, (arbitre ayant suivi une formation et l'ayant réussie entre le 01/09 et 31/01).

Courriers des clubs :

A. S. CORNAS : Sur la mutation d'un de votre arbitre ; le règlement autorise votre ancien arbitre à avoir une licence dans son nouveau club. Art 33 du Statut de l'Arbitrage Fédéral.

U. S. BAS VIVARAIS : Rectificatif à la parution du PV N°3 du 9 septembre 2020, en rapport à l'application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage ; le club de U.S. BAS VIVARAIS précise que c'est son équipe réserve évoluant en D4 qui bénéficie du muté supplémentaire pour la saison 2020/2021.

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à **arbitres@drome-ardeche.fff.fr** ou par courrier.

Le Président
Eric MILHAN

Le Secrétaire
Gérard FANTIN



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°7

REUNION du 28 Septembre 2020

Président : DJEDOU Djamel.

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

INFORMATION FMI :

Tous les Clubs doivent recevoir des informations, de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, concernant la mise à jour de la FMI.

Nous demandons aux Clubs, d'accorder la plus extrême vigilance dans l'utilisation de la FMI, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat. Les résultats doivent parvenir à la commission le Lundi à 12 h 00 (sous peine de d'amende).

Dans le cas de non utilisation de la FMI à plusieurs reprises, la commission vous informe que les Clubs peuvent être sanctionnés de retrait de points (Art.76).

Nous informons les Clubs que la transmission de la FMI doit se faire avant LUNDI midi, si problème de tablette, nous faire parvenir la feuille de Match papier par mail sur l'adresse :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Infos Clubs : Lorsqu'une rencontre est reportée, vous ne devez en aucun cas utiliser la tablette.

- Nous informons les utilisateurs de la FMI, qu'il est impératif que les responsables de la page footclubs attribuent les bonnes équipes aux éducateurs en charge des rencontres sur la FMI. Si cet accès n'est pas autorisé, l'éducateur en question ne pourra accéder à la rencontre.

RAPPEL :

En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

DEMANDE DE DELEGUES :

Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance (15 jours) pour permettre de répondre favorablement.

Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

Toutes modifications devra respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
- Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT :

Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

COVID-19 INFORMATION

AVIS AUX CLUBS :

Les Clubs sont priés de bien faire respecter les mesures sanitaires.

Un protocole est disponible sur le site du District. Pour toutes Questions liées au COVID-19, vous pouvez consulter par téléphone le Docteur GALES qui pourra éventuellement répondre aux questions que vous vous posez.

INFORMATIONS DDAF - COVID19 (disponible sur le site du District en suivant les informations ci-dessous).

Dans le but de vous accompagner dans la mise en œuvre du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales ([cliquez ici](#)), le District met à votre disposition un référent Covid qui répondra à toutes vos questions. Pour cela, il vous suffit d'envoyer un email à l'attention du Référent COVID à l'adresse suivante : district@drome-ardeche.fff.fr. Vous pouvez également le contacter par téléphone : Docteur GALES : 06 76 35 69 43. Une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, afin d'accompagner les référents COVID des clubs dans la réalisation de leurs missions, la LAuRAFoot a élaboré une fiche pratique ([à télécharger](#)) qui précise le rôle des référents COVID ou du groupe de suivi figurant dans les principes fondamentaux du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales. **ATTENTION avant vendredi 17h00.**

- Voir : [Documents utiles pour les clubs](#)
- Voir le dernier communiqué : [Autorisation d'accueillir des spectateurs pour les stades « dépourvus de sièges »](#)

Enfin, nous conseillons aux clubs de s'organiser dans le but d'aménager les horaires des rencontres afin de pouvoir procéder au nettoyage des vestiaires entre deux rencontres. Pour cela, merci d'en informer systématiquement la commission concernée comme cela se fait traditionnellement :

- Compétitions Jeunes : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
- Compétitions Seniors : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr
- Compétitions Féminines : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan.

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE.

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable :

Bernard DELORME.

Suite au retrait de l'équipe de SALAISE RHODIA en poule B de D4, qui ramène cette poule à 12 équipes, le championnat a dû être remodelé et a engendré certaines modifications.

REFERENT D5

Responsable :

Bernard DELORME.

Suite à des inscriptions tardives d'équipes, certains matchs de D5 (1^{ère} journée) ont été volontairement décalés.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU.

Suite à des problèmes rencontrés, nous vous informons que pour les coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il est procédé à des prolongations (2 x 15mn) et éventuellement d'une séance de Tirs aux Buts.

Les rencontres comptant pour le 1^{er} tour de la coupe Xavier BOUVIER sont disponibles sur le site du District. Les Clubs désirant jouer le Samedi sont priés d'en informer par mail la commission après accord de l'équipe adverse.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU.

Attention au protocole COVID EN CAS DE POSITIVE AU SEIN DE VOTRE EFFECTIF VOUS DEVEZ PREVENIR 48 H AVANT LA RENCONTRE LE REFERENT COVID AU COMITE (Docteur GALES).

Le Championnat « FOOT DIVERSIFIE » a été modifié veuillez en prendre connaissance. Si vous constatez des erreurs, merci de me prévenir (Tél Denis GLANDU : 06.49.14.50.00).

COUPE PAUL GATEAUD :

Cadrage semaine 47 du 16/11 au 20/11

CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE :

Cadrage semaine 09
¼ de finale semaine 12
½ final semaine 22
Finale semaine 24

Ces dates peuvent être modifiées en fonction des événements.

¼ de finale semaine 06
½ finale semaine 22
Finale semaine 24

VETERANS :

Le championnat Vétérans est disponible sur le site du DISTRICT.

Suite au nouveau protocole COVID 19, nous avons dû inverser certains matches du FC Goubetois 3.

Responsable :

Stéphane MONTALBANO.



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°10

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Le premier club nommé gère l'entente

U 18

CHATUZANGE LE GOUBET – BOURG DE PEAGE

U 15

CHATEAUNEUF DU RHONE – SAINT MONTAN

TOURNOIS

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U 7, U 9

Responsable :

Thomas FUSTIER

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules sont disponibles sur le site internet du District.

Prochains plateaux : Samedi 10 Octobre 2020.

CATEGORIE U 11

Responsable :

Philippe AUBERT

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.



Commission des Compétitions Jeunes

Parution calendriers actualisés le 25/09/2020 :

Les calendriers des poules actualisés au Vendredi 25 Septembre 2020 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes. Les clubs pourront retrouver dans leur agenda, le calendrier de chaque équipe U11 à l'identique des autres équipes du club engagées.

7 journées sont programmées.

Modifications Composition Poule :

Promotion : Compte tenu du retrait de 4 équipes de ce niveau, il a été nécessaire de recomposer complètement ce niveau. Nous retrouvons donc 4 poules.

Espoirs Poule A : *Révision totale du calendrier,*
FC ANNONAY 1 remplace FC ANNONAY 2
Intégration de AS CHAVANAY 1.

Espoirs Poule D : BG PEAGE FC 1 remplace BG PEAGE FC 2.

Espoirs Poule G : *Révision totale du calendrier,*
Intégration de CO DONZERE 1.

Espoirs Poule H : AS LES VANS 1 remplace Exempt.

Bourgeons Poule A : *Révision totale du calendrier,*
Intégration de AS CHAVANAY 2,
Intégration de FC ANNONAY 2.

Bourgeons Poule B : *Révision totale du calendrier,*
Intégration de ST ALBAN D'AY 2,
Intégration de OL SALAISE RHODIA 5.

Bourgeons Poule C : OL SALAISE RHODIA 6 remplace Exempt.

Bourgeons Poule E : *Révision totale du calendrier,*
Intégration de ESP HOTUN 3,
Intégration de BG PEAGE FC 2.

Bourgeons Poule F : *Révision totale du calendrier,*
Intégration de FC ALIXAN,
Intégration de CHABEUIL FC 3

Bourgeons Poule I : Montélimar FC3 remplace ES CHOMERAC 3



Commission des Compétitions Jeunes

Bourgeons Poule J: *Révision totale du calendrier,*
Intégration de FC BAUME MONTSEGUR 2,

Prochains Rendez-vous U11 :
Samedi 03 Octobre 2020.

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS

Thomas FUSTIER (en coupe festival et Charles André seulement)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Poules de Brassage :

Les poules de brassage sont disponibles sur le site du District en Rubrique Documents.

Horaire officiel : 15h30. Les clubs peuvent s'entendre pour changement d'horaire.

Feuille de matchs à envoyer à la impérativement dès la fin des plateaux à la Commission des Jeunes

CATEGORIE U15 à 11

Responsable

Flavie CHANAS

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers

Suite à des retraits et à de nouvelles inscriptions les calendriers en D3 et D4 ont été modifiés

Veuillez consulter le site du District ou footclubs

Horaire officiel

Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h

Pour toute autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité

Attention

Trop de demandes de modifications d'horaire restent sans réponse de la part des clubs sollicités

Pensez à les vérifier et de répondre **avant les 12 jours**



Commission des Compétitions Jeunes

CATEGORIE U13 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Le calendrier de la poule est disponible sur le site

Compte tenu de la situation sanitaire que connaît notre pays, de la nécessité de limiter autant que possible les rassemblements de masse, nous avons décidé d'abandonner les plateaux et de ne faire que des matchs secs pour la 1ère phase

Peuvent jouer dans cette catégorie les U13 (nées en 2008), les U12 (nées en 2009) , les U11) (nées en 2010)

Horaire officiel

Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET

mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fr

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs

Pourront jouer dans cette catégorie les U 15 (nées en 2006), U 14 (nées en 2007) et U 13 (nées en 2008)

Horaire officiel le samedi

Match principal : 15h30

Lever de rideau :14h

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs

Les poules sont disponibles sur le site ou footclubs



Commission des Compétitions Jeunes

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à [competitions.jeunes](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pourront jouer dans cette catégorie les U 18 (nées en 2003) , U 17 (nées en 2004) , U 16 (nées en 2005) et pour la dernière année les U 15 (nées en 2006)

Horaire officiel le samedi

Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h00

Pour tout autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs.

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité.

La poule est disponible sur le site ou footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs.

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Informations aux clubs :

Pour rappel, les horaires des rencontres ne seront pas modifiés ou programmées lors de l'engagement de l'équipe.

Les demandes de modifications seront toutes effectuées par footclub
Avant de faire la demande, obtenez l'accord du club sollicité au préalable



Commission des Compétitions Jeunes

Répondre aux demandes de modifications avant les 12 jours. C'est impératif pour permettre la désignation des officiels pour la rencontre.

Important

Les demandes qui ne comportent pas le nouvel horaire de la rencontre ne sont pas homologuées par la Commission des Jeunes. Plusieurs demandes sont dans ce cas et doivent donc être refaites.

Les matchs devront se jouer obligatoirement aux dates prévues sauf arrêtés municipaux

Arbitrage

La Commission des arbitres demande que le plus grand nombre de matchs se jouent le samedi afin de pouvoir couvrir le maximum de rencontres en arbitre.

Pensez à faire vos demandes par footclubs et y répondre dans les délais

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Organisation Compétitions Futsal Jeunes 2020-21 :

Compte tenu de la configuration particulière des calendriers des compétitions plein-air des catégories de Jeunes pour la saison 2020-21, de la réduction du nombre de dates disponibles pour la mise en place d'une compétition qui nécessite 4 dates pour chacune des catégories concernées (U13, U15 et U18), il est décidé de réduire exceptionnellement le format de cette compétition pour cet exercice.

Pour la saison 2020-21, il sera organisé une finale bi-départementale lors des vacances de Février 2021. Pour chaque catégorie, une finale à 6 équipes sera organisée, réunissant les 6 derniers clubs vainqueurs (U13G, U15F, U15G et U18) (Trophée des Champions Futsal Jeunes Drôme-Ardèche).

Les vainqueurs de ces compétitions représenteront le District Drôme-Ardèche de Football à l'occasion des finales Régionales 2021 qui devraient être organisées par la Ligue LauRA.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 3
Réunion du 28/09/2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent participer aux rencontres séniors, 3 U17 et 3 U16 avec double sur-classement.

RAPPEL IMPORTANT : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent participer aux rencontres séniors, 3 U17 et 3 U16 avec double sur-classement.

RAPPEL IMPORTANT : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent participer les joueuses U18, U17, U16 et U15 (pour la dernière année)

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Peuvent participer les joueuses U15, U14 et U13.

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Peuvent participer les joueuses U13, U12 et U11.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Avis favorable de la commission pour les ententes suivantes :

- FC La Valdaine et FC La Coucourde. Club gestionnaire FC La Valdaine

Pour tout problème FMI, merci de contacter la permanence du district.



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 1

REUNION DU 29/09/2020

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

RAPPEL

- Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

Dossier n° 01

Match n° 21492119/, Rhone Vallée 2/ US Vallée du Jabron 2, U18 D3 poule B du 27/09/2020

Réclamation du dirigeant de l'équipe de US Vallée du Jabron concernant la rencontre non jouée le 27/09/2020 pour non présentation de la FMI ni de la feuille de match papier et ni de présentation de licences.

De ce fait, la rencontre n'ayant pu se dérouler, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Rhône Vallée.

Rhône Vallée : -1 point, 0 but

Vallée du Jabron : 3 points, 3 buts

Le compte de Rhône Vallée sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Dossier n° 02

Match n° 23087566, Hostun 2 / Valence FC 2, coupe René Giraud du 20/09/2020

Réclamation d'après match du dirigeant de Valence FC dite recevable pour le motif suivant :

« L'arbitre de la rencontre et le délégué officiel ont fait procéder l'épreuve des tirs au but au bout du temps réglementaire alors que le score était de à 1 à 1 sans faire jouer les prolongations »

La rencontre n'ayant pu se dérouler jusqu'à son terme, la commission des Règlements dit que le match est à rejouer pour non application de l'article 20 des Principes Généraux de la coupe René Giraud.

Les frais d'arbitrage et délégation seront aux frais du District

Dossier n° 03

Match n° 23037570, Roussas Gon AS 2 / Sauzet FC 1, coupe Seniors René Giraud du 20/09/2020

Réclamation d'après match posée par le capitaine du FC Sauzet dite recevable concernant l'ensemble de l'équipe de club de Roussas, certains joueurs ne présentent pas le délai de qualification pour participer à la rencontre.

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que tous les joueurs ayant participé à la rencontre le jour du match en référence avaient une licence validée.

La commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain ;

Le compte de FC Sauzet sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Dossier n° 04

Match n° 22552318, Davézieux US 2 / St Alban d'Ay 1, Seniors D3 poule A du 27/09/2020

Réclamation d'après match posée par le capitaine de l'AS St Alban d'Ay dite recevable concernant les joueurs de Davézieux pour le motif suivant: certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Davézieux qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Davézieux 1 / MOS 3R1, coupe de France du 13/09/2020, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre

La commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain ;

Le compte de St Alban d'Ay sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Dossier n° 05

Match n°23197537, Romans PS 1 / Montélier US 1, U15 D4, poule B du 26/09/2020

Droit d'évocation posée par l'éducateur et Dirigeant de l'US Montélier U15 pour le motif suivant :

« la qualification des joueurs de la PS Romans concernant la validation des licences des joueurs ayant participé à la rencontre citée en référence ».

Le motif évoqué ne concerne pas l'un des 5 cas d'évocation décrit à l'article 99.2 des Règlements sportifs du District, la commission des Règlements rejette le droit d'évocation pour le dire non recevable.

La commission accepte néanmoins une réclamation d'après match et examine le motif évoqué par le club de Montélier pour la dire recevable

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que tous les joueurs ayant participé à la rencontre avaient une licence validée.

La commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain ;

Le compte de Montélier sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Laurent JULIEN

Jean Marie PION